

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 6 février 2012 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille, Joffre L'Heureux Jr., Nadia Debbabi, Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale, Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Constatation du quorum et ouverture de la séance.**

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 6 février 2012 à 20 h 10.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**



**Ville de Huntingdon**

Tous les membres du Conseil sont invités au Caucus à 19 heures en la salle du Conseil.

**Séance ordinaire du lundi 6 février 2012, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de janvier 2012;
  - Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2012;
  - Dépôt de la liste des dépenses d'investissement pour le mois de janvier 2012;
  - Dépôt de la situation financière pour le mois de janvier 2012;
- D) Période de questions du public;
- E) Période d'informations et de questions du maire;
  - ;

**10. – Sujets d'ouverture**

***10.1 Adoption des Procès-verbaux***

- Séance ordinaire du 9 janvier 2012;
- Séance extraordinaire du 23 janvier 2012 (budget);
- Séance extraordinaire du 23 janvier 2012;

## **20. – Contrats**

- 20.1** *Résolution - Renouvellement des assurances de la Mutuelle des Municipalités du Québec;*
- 20.2** *Résolution – Refus du projet de Décret du CIT du Haut Saint-Laurent;*
- 20.3** *Résolution - Refus de la Ville de Huntingdon de recourir au service de la MRC Le Haut-Saint-Laurent pour la réalisation de la Politique familiale et municipalité amie des aînés;*
- 20.4** *Résolution – Mandater M. Denis Lemieux de Caza & Lemieux, arpenteur afin de créer 5 lots du lot originaire no 3 229 838;*

## **30. – Administration & Finances**

- 30.1** *Résolution – Contribution financière et donation d'un terrain accordée par la Ville pour le projet Les Habitations des Tisserandes ;*
- 30.2** *Résolution - Contribution financière de la Ville de Huntingdon (via le budget des loisirs) pour la Fête des Neige de Huntingdon ;*

## **40 – Réglementation**

- 40.1** *Résolution - Adoption du règlement 815-2011 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 515 (Tarification des permis et certificats);*
- 40.2** *Résolution - Adoption du règlement 816-2011 concernant la tarification des biens, des services et des activités;*
- 40.3** *Résolution – Adoption du deuxième projet du Règlement 820-2011 modifiant le règlement de zonage #512 (sans changement); (Occupation domestique sur l'ensemble du territoire)*
- 40.4** *Résolution – Adoption du règlement 835-2012 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2012 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité;*
- 40.5** *Résolution – Adoption de la politique d'amortissement et de capitalisation;*
- 40.6** *Avis de motion – Règlement de tarification de la publicité papier à domicile dans le but de compenser la collectivité pour le traitement des matières recyclables;*
- 40.7** *Avis de motion – Modification au Règlement de zonage 512 afin d'exclure le lot no 3 229 838 de la zone industrielle IN-4 et pour créer la zone résidentielle HC-8 en vue d'un développement domiciliaire;*
- 40.8** *Avis de motion – Règlement imposant la castration des chats et la stérilisation des chattes sur le territoire de la Ville;*

**40.9** *Avis de motion – Modification du règlement numéro 822-2011 concernant les systèmes d’alarme applicable par la Sûreté du Québec;*

**50 – Nomination & Gestion du Personnel**

**50.1** *Résolution –Démission du pompier Kevin Hole;*

**50.2** *Résolution – Embauche de monsieur Ronald Auger au poste de pompier volontaire au sein du service des incendies;*

**50.3** *Résolution - Mandater la conseillère Nadia Debbabi pour représenter le maire Stéphane Gendron en cas d’absence de celui-ci aux séances du Conseil intermunicipal de Transport du Haut-Saint-Laurent;*

**50.4** *Résolution -Nomination d’un(e) élu(e) responsable pour la démarche «Municipalité amie des aînés» (MADA);*

**50.5** *Résolution – Comité d’embauche pour la politique familiale;*

**60. –Autres**

**60.1** *Résolution – Position de la Ville de Huntingdon face aux demandes de l’Office québécois de la langue française;*

**60.2** *Résolution – Autorisation à Madame Sarah Grant d’opérer son commerce de boulangerie artisanale sans gluten dans le logement du 20 B, rue Hunter;*

**60.3** *Résolution - Appui à la municipalité de Saint-Chrysostome dans sa demande de se retirer de la MRC du Haut-Saint-Laurent;*

**60.4** *Résolution –Condoléances pour le décès de madame Crystelle Vachon, agente à la Sûreté du Québec de Valleyfield;*

**60.5** *Résolution – Ville de Lebel-sur-Quevillon;*

**60.6** *Résolution –Colloque sur l’immigration en régions à l’automne 2012;*

**70. –Rapport des comités et des conseillers**

**70.1**

Levée de la séance

\*\*\*\*\*

**Adoption de l’ordre du jour**

**12-02-06-2830** **Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille**  
**Appuyé par le conseiller Claude Racine**  
**Et résolu à l’unanimité:**

**D’adopter** l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 6 février 2012 tel que lu par Monsieur le Maire avec le report, à une séance ultérieure, des points 20.3, 40.1, 40.2, 60.1, 60.5 et 60.6.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Avis de motion –Règlement encadrant la contribution de la Ville de Huntingdon au projet des logements sociaux Les Habitations des Tisserandes ;
- Résolution – Quotes-parts des médecins
- Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réalisation de travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et voirie (près de la Voie ferrée dans le secteur de la rue Lake);
- Résolution – Autoriser le renouvellement d'un financement à court terme avec la Caisse Desjardins dans le cadre des travaux à la charge du ministère des Transports du Québec ;
- Félicitations pour le 60e anniversaire de l'accession au trône de la Reine Elizabeth II ;

Adopté

### **Annonces et dépôt des documents**

#### **Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de janvier 2012**

Les rapports du mois de janvier 2012 des directeurs des différents services à la Ville sont déposés au greffe.

#### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2012;**

##### **Comptes à payer –Janvier 2012**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière par intérim dépose la liste des dépenses autorisées au cours du mois de janvier 2012 pour la somme de **98 651.78 \$**.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

***Johanne Hébert, trésorière par intérim***

#### **Dépôt de la liste des dépenses d'investissement pour le mois de janvier 2012**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière par intérim dépose la liste des dépenses d'investissement autorisées au cours du mois de janvier 2012.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

**Johanne Hébert, trésorière par intérim**

### **Dépôt de la situation financière pour le mois de janvier 2012**

La trésorière par intérim dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon pour le mois de janvier 2012.

### **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument comme suit :*

*M. André Meloche, président du Comité pour la réhabilitation de la Rivière Châteauguay : Il présente aux membres du conseil municipal une proposition d'adoption de résolution demandant d'attendre la décision du gouvernement avant de traiter les eaux de fracturation des gaz de schiste et de vendre de l'eau aux compagnies gazières.*

*Madame Lise DeMaisonneuve : Demande des renseignements concernant le traitement des eaux de forage par la Ville.*

*Monsieur Louis Bruneau : A discuté avec le maire concernant le traitement des eaux de forage par la Ville.*

*M. Steve Desrochers : Il a un projet pour développer un site d'activités récréatives sur la rivière Châteauguay, près du pont Henderson.*

### **Période d'informations et de questions du maire**

Aucun sujet.

### **10. – Sujets d'ouverture**

#### **Adoption des procès-verbaux :**

#### **Séance ordinaire du 9 janvier 2012**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-02-06-2831

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille  
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 23 janvier 2012 (budget)**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2012 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-02-06-2832

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 23 janvier 2012**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 23 janvier 2012 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-02-06-2833

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 23 janvier 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

### **20. – Contrats**

#### **Renouvellement des assurances de la Mutuelle des Municipalités du Québec**

**Considérant** la nécessité et l'obligation de la municipalité de détenir et renouveler ses assurances pour l'année 2012 avec la compagnie Ultima pour une somme de 170 723,00 \$ ;

**Considérant** que les risques suivants sont couverts dans ladite police d'assurance, soient :

- La responsabilité municipale
- Les biens de la municipalité
- Bris des machines
- R.C. Complémentaire
- Accident pompiers
- Accident bénévoles

12-02-06-2834

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil autorise le renouvellement des assurances avec la compagnie Ultima Assurances et Services financiers pour la somme de 170 723,00 \$ plus les intérêts de 1 711,49 \$, totalisant la somme de 172 434,49 \$;

**Que** le conseil entérine l'entente de paiement en effectuant sept (7) versements mensuels de 24 633,50 \$.

Adopté

### **Refus du projet de Décret du CIT du Haut Saint-Laurent**

**Considérant** le projet de Décret soumis par le directeur général du Conseil intermunicipal de transport du Haut-St-Laurent en 2011 aux différentes municipalités composant ledit Conseil;

**Considérant** que ce projet de Décret comporte des illégalités, dont une demande d'effet rétroactif pour les années 2009 et 2010, ce qu'aucun Décret ne peut avoir en vertu de la législation québécoise, à moins que cette rétroactivité soit expressément indiquée dans la loi habilitante, ce qui n'est aucunement le cas en la présente et que ce litige pour les années 2009 et 2010 fait déjà l'objet d'un arbitrage entre les différentes parties;

**Considérant** que la méthode de répartition des coûts contrevient à l'esprit de l'entente initiale liant la Ville de Huntingdon au Conseil intermunicipal de transport, et qu'avec ce projet de Décret, le Conseil pourra facturer pour des services auxquels les contribuables de la Ville de Huntingdon n'auront jamais droit;

**Considérant** que la Ville de Huntingdon a toujours demandé – de concert avec la Ville de Mercier - à ce qu'une comptabilité par corridor de service soit maintenue, tout comme le prévoyait l'esprit de l'entente initiale entre les municipalités membres, ce à quoi s'est toujours refusée l'administration du Conseil, s'entêtant ainsi à semer la discorde, d'où émanent les présentes procédures de démantèlement et d'arbitrage dudit Conseil;

**Considérant** que ce projet de décret n'a pas fait l'objet d'une négociation de bonne foi entre les parties et qu'il est complètement rejeté par les deux Villes composant le Conseil intermunicipal de transport;

12-02-06-2835

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité**

**De demander** au Gouvernement du Québec de refuser les propositions de modifications au décret actuellement en vigueur et régissant le fonctionnement du Conseil intermunicipal de transport du Haut-St-Laurent.

Adopté

**Mandater M. Denis Lemieux de Caza & Lemieux, arpenteur afin de créer 5 lots du lot originaire no 3 229 838**

Le maire informe les membres du Conseil que M. Lemieux de Caza & Lemieux sera mandaté pour procéder à la subdivision du lot 3 229 838 (Fertibec).

**30. – Administration & Finances**

**Contribution financière et donation d'un terrain accordée par la Ville pour le projet Les Habitations des Tisserandes**

**Attendu que** dans le but de permettre à l'organisme Les Habitations des Tisserandes de bénéficier du programme AccèsLogis Québec, la Ville de Huntingdon entend adopter un règlement visant à instaurer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec ;

**Attendu que** ce programme permettra à la municipalité d'accorder à l'organisme Les Habitations des Tisserandes un crédit de taxes et une aide financière pour un projet d'habitation admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec sur son territoire ;

12-02-06-2836

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le Conseil municipal accorde dans le cadre de ce programme une aide financière consistant à :

- octroyer un crédit de taxes foncières et de services municipaux correspondant à un montant maximal annuel de 45 000 \$ du montant qui serait autrement exigible, et ce, pour une période de 40 ans.
- à céder, à titre gratuit, un terrain vacant situé sur la rue West à Huntingdon ayant une superficie approximative de 60 000 pieds carrés et connu comme étant une partie du lot 3 229 838.
- à fournir gratuitement les infrastructures d'aqueduc et d'égout;
- à assumer dix pour cent (10%) du coût du Supplément au loyer de 100% de l'ensemble du projet, et ce, pour une période de cinq (5) ans.

Adopté

**Contribution financière de la Ville de Huntingdon (via le budget des loisirs) pour la Fête des Neiges de Huntingdon**

**Attendu qu'une** nouvelle activité «Fête des Neiges » aura lieu dans la Ville de Huntingdon le samedi 3 mars 2012 ;

12-02-06-2837

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité:**



**Que** le Conseil municipal autorise le versement d'une somme de 500\$ pour l'activité Fête des Neige à Huntingdon.

**Que** la conseillère Nadia Debbabi soit nommée responsable de l'activité.

Adopté

#### **40 – Réglementation**

##### **Adoption du deuxième projet du Règlement 820-2011 modifiant le règlement de zonage #512 (sans changement); (Occupation domestique sur l'ensemble du territoire)**

**Considérant que** la Ville a reçu des demandes de dérogation pour l'opération d'occupation domestique sur des emplacements situés dans des zones où un tel usage n'était pas autorisé, bien que les autres exigences prescrites par ledit règlement de zonage étaient rencontrées;

**Considérant que** lors de la séance du conseil tenue le 23 juin 2011, avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le maire Stéphane Gendron ;

**Considérant** l'adoption du premier projet de règlement à la séance du conseil tenue le 5 décembre 2011, résolution no. 11-12-05-2784 ;

**Considérant** la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 6 janvier 2012 ;

**Considérant que** les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement ;

12-02-06-2838

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité**

**D'adopter**, sans changement, le deuxième projet de règlement #820-2011 modifiant le règlement de zonage #512.

Adopté

##### **Adoption du règlement 835-2012 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2012 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité**

**Considérant que** lors de la séance du conseil tenue le 23 janvier 2012, avis de motion du présent règlement a été donné par le maire Stéphane Gendron ;

**Considérant que** les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement ;

12-02-06-2839

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité**

**D'adopter** le règlement numéro 835-2012 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2012 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité.

Adopté

**Adoption de la politique d'amortissement et de capitalisation;**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**Avis de motion – Règlement de tarification de la publicité papier à domicile dans le but de compenser la collecte pour le traitement des matières recyclables**

Avis de motion est donné par monsieur le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement établissant la tarification de la publicité papier à domicile dans le but de compenser la collecte pour le traitement des matières recyclables sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**Avis de motion – Modification au Règlement de zonage 512 afin d'exclure le lot no 3 229 838 de la zone industrielle IN-4 et pour créer la zone résidentielle HC-8 en vue d'un développement domiciliaire**

Avis de motion est donné par monsieur le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement modifiant le règlement de zonage 512 afin d'exclure le lot no 3 229 838 de la zone industrielle IN-4 et pour créer la zone résidentielle HC-8 en vue d'un développement domiciliaire sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**Avis de motion – Règlement imposant la castration des chats et la stérilisation des chattes sur le territoire de la Ville**

Avis de motion est donné par monsieur le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement imposant la castration des chats et la stérilisation des chattes sur le territoire de la Ville sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**Avis de motion – Modification du règlement numéro 822-2011 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec**

Avis de motion est donné par monsieur le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement modifiant le règlement numéro 822-2011 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**50 – Nomination & Gestion du Personnel**

**Démission du pompier Kevin Hole;**

Ce point est retiré.

**Embauche de monsieur Ronald Auger au poste de pompier volontaire au sein du service des incendies;**

**Considérant** la recommandation du Directeur du Service des incendies de la Ville de Huntingdon, Monsieur Pierre Clément, afin de nommer monsieur Ronald Auger à titre de pompier volontaire;

12-02-06-2840

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité :**

**De nommer** monsieur Ronald Auger à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de la Ville de Huntingdon.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

**Mandater la conseillère Nadia Debbabi pour représenter le maire Stéphane Gendron en cas d'absence de celui-ci aux séances du Conseil intermunicipal de Transport du Haut-Saint-Laurent;**

12-02-06-2841

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal nomme la conseillère Nadia Debbabi pour représenter le maire Stéphane Gendron en cas d'absence de celui-ci aux séances du Conseil intermunicipal de Transport du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

**Nomination d'un(e) élu(e) responsable pour la démarche «Municipalité amie des aînés» (MADA);**

**Considérant** la volonté de la municipalité d'élaborer une politique municipale des aînés et d'un plan d'action pour assurer un milieu de vie de qualité en faveur des personnes âgées dans sa collectivité;

**Attendu que** la municipalité doit nommer un élu ou une élue responsable de la démarche MADA au sein du conseil;

12-02-06-2842

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi  
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal désigne le conseiller Claude Racine responsable pour la démarche «Municipalité amie des aînés» (MADA) qui aura comme mandat d'assurer, au nom du conseil municipal, un lien avec la communauté pour toutes questions des aînés et le bon cheminement du développement de la politique municipale des aînés.

Adopté

### **Comité d'embauche pour la politique familiale**

**Considérant que** la Ville a procédé à l'ouverture d'un poste pour l'embauche d'un chargé de projet contractuel, non permanent, pour la rédaction de la politique familiale ;

**Considérant que** le conseil municipal convient du partage à parts égales de cette ressource avec la municipalité de Saint-Chrysostome, et que pour cette raison la personne embauchée devra répondre aux critères de sélection des deux parties ;

**12-02-06-2843**

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le maire Stéphane Gendron  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal nomme les personnes suivantes à titre de représentantes de la Ville de Huntingdon pour le comité d'embauche d'un chargé de projet pour la politique familiale :

Nadia Debbabi, conseillère municipale Ville de Huntingdon  
Johanne Hébert, directrice générale de la Ville de Huntingdon

**Qu'**une recommandation soit faite au Conseil à la prochaine séance.

Adopté

### **60. –Autres**

#### **Autorisation à Madame Sarah Grant d'opérer son commerce de boulangerie artisanale sans gluten dans le logement du 20 B, rue Hunter**

**Considérant que** Madame Sarah Grant est en démarrage d'une nouvelle entreprise de boulangerie artisanale sans gluten ;

**Considérant que** les travaux du local qu'elle occupera au 4, rue Lorne ne sont pas terminés ;

**Considérant** la demande de madame Grant d'opérer son commerce de boulangerie artisanale sans gluten dans le logement du 20-B rue Hunter dans l'attente de son nouveau local.

**12-02-06-2844**

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil autorise à madame Sarah Grant d'opérer son commerce de boulangerie artisanale sans gluten dans le logement du 20-B rue Hunter.

**Que** l'autorisation soit conditionnelle aux normes de sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

**Que** l'autorisation soit conditionnelle à l'acceptation des normes fédérales et provinciales en matière d'agriculture.

Adopté

**Appui à la municipalité de Saint-Chrysostome dans sa demande de se retirer de la MRC du Haut-Saint-Laurent**

**Considérant** la demande de retrait de la municipalité de Saint-Chrysostome de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

**Considérant** les faits invoqués dans cette demande ;

**Considérant** les difficultés de gestion auxquelles font faces les municipalités vis-à-vis la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

**Considérant** l'augmentation constante des quotes-parts et de la fonction publique de la MRC au fil des années ;

**12-02-06-2845**

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** la Ville de Huntingdon appuie la demande de retrait de la municipalité de Saint-Chrysostome de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

**Condoléances pour le décès de madame Crystelle Vachon, agente à la Sûreté du Québec de Valleyfield**

**Considérant** le décès accidentel de madame Crystelle Vachon, agente à la Sûreté du Québec de Valleyfield ;

**12-02-06-2846**

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** les membres du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon offrent, en leur nom et au nom de l'administration municipale, leurs plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à leurs proches.

Adopté

**Quotes-parts des médecins**

**Considérant** qu'une municipalité régionale de comté ne peut facturer une municipalité pour la quote-part des médecins ;

**Considérant que** cette quote-part n'est pas légale ;

**Considérant** que la Ville de Huntingdon conteste la quote-part des médecins chargée aux municipalités;

**12-02-06-2847**

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le maire Stéphane Gendron  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** la Ville de Huntingdon dénonce la quote-part chargée aux municipalités pour attirer des médecins dans la région.

**Que** la quote-part des trois dernières années doit être remboursée aux municipalités.

**Que** la Ville refuse de payer la quote-part courante et prendra des procédures pour réclamer les montants qui lui sont dus.

**À défaut**, la Ville de Huntingdon présentera une requête pour faire annuler le règlement de quote-part de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

**Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réalisation de travaux d’infrastructures – (secteur rue Lake près de la voie ferrée)**

Avis de motion est donné par monsieur le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réalisation de travaux d’infrastructures d’aqueduc, d’égout et de voirie sera présenté pour adoption lors d’une séance ultérieure.

**Autoriser le renouvellement d’un financement à court terme avec la Caisse Desjardins dans le cadre des travaux PRECO**

**Attendu qu’**en vertu du protocole d’entente signé avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) relativement aux travaux d’infrastructure des rues Henderson et Prince, la Ville agit à titre de maître d’œuvre du projet et est responsable de la réalisation des travaux ;

**Attendu que** l’entente prévoit que la Ville doit payer directement et en totalité les fournisseurs, incluant ceux qui sont liés aux travaux qui sont à la charge du MTQ,

**Attendu que** la Ville est en attente de percevoir le retour des taxes à la consommation d’un montant total de 273 514.64 \$ sur les travaux réalisés dans le cadre du programme PRÉCO ;

**Attendu** l’autorisation d’effectuer un prêt d’un montant de 469 000\$ avec la Caisse Desjardins par la résolution no. 11-12-20-2799 en date du 20 décembre 2011 ;

12-02-06-2948

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l’unanimité**

**Que** le conseil autorise la trésorière par intérim, Madame Johanne Hébert, à effectuer le renouvellement du financement jusqu’au 31 mars 2012 d’un montant de 469 000 \$ avec la Caisse Desjardins pour le paiement des travaux à la charge ministère des Transports du Québec.

Adopté

**70. –Rapport des comités et des conseillers**

**Félicitations pour le 60e anniversaire de l’accession au trône de la Reine Elizabeth II**

**Considérant** l’accession au trône de Sa Majesté la reine Élisabeth II, le 6 février 1952, suite au décès de son père, le roi George VI ;

**Considérant** qu'Élisabeth II est reine de seize États indépendants et chef du Commonwealth, dont le Canada fait partie ;

**12-02-06-2849**

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron  
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon présente ses hommages les plus respectueux à Sa Majesté la Reine Élisabeth II, à l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire d'accession au trône.

Adopté

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 37.

---

Stéphane Gendron, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière